

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 15 octobre 2018 à 19hr. au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers : Patrick Wenning, Isabelle Deland, Jean-Sébastien Roy, et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris ceux qui sont absents : Mme Valérie Lafond et M Léo Choquette.

La mairesse, Mme Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19h 00.

6632-10-2018
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 15 octobre 2018.

6633-10-2018
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

6634-10-2018
Avenant no. 1
TECQ

Attendu que M. Gaby Tétreault, représentant la Résidence Le Jardin de Missy a fait une demande verbale à M. Jean-Pierre Héon, inspecteur municipal, afin qu'un tuyau de 150mm soit raccordé à l'aqueduc aux fins d'installation de gicleurs pour la résidence de personnes âgées pour la rendre conforme concernant les incendies;

Attendu que les propriétaires de la Résidence Le Jardin de Missy ont accepté l'offre de 4082.70\$ plus les taxes applicables de l'entrepreneur qui exécute présentement des travaux d'aqueduc et d'égout pour le compte de la municipalité dans le cadre de la TECQ sur la rue St-Thomas et rue de l'Église;

Attendu que les travaux de raccordement d'aqueduc seront exécutés dans la semaine du 15 octobre 2018;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte l'avenant no. 1 au montant de 4082.70\$ plus les taxes applicables, lequel avenant sera refacturé à la Résidence Le Jardin de Missy.

Période de questions

Aucune question.

6635-10-2018
Levée de la séance

Sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire soit levée à 19 :05hr.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Danielle Charbonneau, Mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

